

## Transports

**À  
NOTER****La police autorisée à fouiller  
les bagages dans le métro**

Les autorités ont habilité hier la police à réaliser des contrôles dans le métro et le RER, dont des fouilles de bagages, suite à l'attentat du 3 avril dans le métro de Saint-Petersbourg (Russie). Selon un arrêté publié sur le site de la Préfecture de police de Paris, « les officiers de police judiciaire » peuvent « procéder à des contrôles d'identité, à l'inspection visuelle et la fouille des bagages ainsi qu'à la visite des véhicules dans les transports en commun de voyageurs par voies ferrées de Paris ». Cet arrêté est reconductible chaque jour. Le texte précise que ces contrôles spontanés peuvent être réalisés sur « toute personne, quel que soit son comportement ».